



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

L'ENFANT HAUT POTENTIEL ET SA SCOLARITÉ

Quelles caractéristiques ?
Comment le reconnaître ?
Comment faire au quotidien ?

Qui est-il ?

Quelles relations avec les autres ?

Est-il un bon élève ?
Quelle place dans les
établissements scolaires ?
Quels aménagements ?

Contacts

Coordonnateur Académique

Nathalie Charrière

Chargée de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap, référente EHP pour l'académie

Rectorat de Grenoble
7, place Bir Hakeim
38021 GRENOBLE Cedex 1
ce.ecoleinclusive@ac-grenoble.fr

Correspondants Départementaux

Pour le second degré

Claire Campero

Inspectrice de l'Education Nationale -
information Orientation
claire.campero@ac-grenoble.fr

DSDEN 38
1, rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE Cedex 1

Pour le premier degré

Danièle AZEAU-BODOCCO

Inspectrice de l'Education Nationale adjointe
auprès de l'IA-DASEN en charge du 1er degré
daniele.azeau@ac-grenoble.fr

DSDEN 38
1, rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE Cedex 1

Association de parents d'enfants EHP

ANPEIP DAUPHINE

Maison des Associations
6, rue Berthe de Boissieux
3800 GRENOBLE
<http://www.anpeip.org/choisir-sa-region/dauphine>

AFEP

Association Française pour les Enfants Précoces
<http://www.afep-asso.fr/>

Dispositifs

En Isère, deux dispositifs d'accueil favorisent l'inclusion des enfants à haut potentiel (EHP) sous certaines conditions. La scolarisation s'effectue en milieu ordinaire tout en apportant des réponses adaptées.

Dans le Nord isère
Collège Robert Doisneau - L'Isle-D'Abeau
33, boulevard de Fondbonnière
38080 L'ISLE-D'ABEAU
Tél : 04 74 27 68 20

Dans le Sud Isère
Collège Jules Vallès - Fontaine
11, rue Léon Pinel
BP 105
38600 FONTAINE
Tél : 04 76 26 65 46

L'ENFANT HAUT POTENTIEL ET SA SCOLARITÉ



L'ENFANT INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCE, SURDOUÉ, À HAUT POTENTIEL, QUI EST-IL ?

Le vocabulaire retenu par l'Education Nationale est celui d'Enfant à Haut Potentiel (EHP). Il s'agit d'un enfant ayant un fonctionnement cognitif particulier dont les capacités de compréhension et d'apprentissage sont plus développées et rapides par rapport aux enfants de leur classe d'âge. Les EHP représentent 2,3% environ des enfants.

L'EHP, QUELLES CARACTÉRISTIQUES ?

Chaque enfant a une personnalité propre. Ce sont des enfants qui ont une perception accrue de leur environnement, qui sont souvent très curieux. Ils traitent les informations rapidement et en arborescence : de manière globale et analogique. Ils ont l'esprit critique très développé et

un questionnement déroutant. Leur désir de toujours en connaître plus et leur envie de tout maîtriser peuvent aussi être sources d'anxiété.

L'EHP, COMMENT LE RECONNAITRE ?

Un bilan complet qui comprend un test de Quotient Intellectuel doit être effectué par un professionnel. On peut retenir que le chiffre de $QI > 130$ mais ce n'est qu'un indicateur parmi d'autres. Il ne peut à lui seul rendre compte de la diversité des intelligences. Ce bilan peut être effectué par un psychologue de l'Education Nationale ou dans un CMP. Le bilan peut aussi être réalisé par un professionnel du secteur privé.



L'EHP EST-IL UN BON ÉLÈVE ?

Certains ont un parcours scolaire réussi, voire excellent. D'autres parviennent à s'adapter mais avec beaucoup d'efforts. D'autres enfin sont en grande difficulté scolaire, voire en rupture avec le système scolaire.



L'EHP : QUELLES RELATIONS AVEC LES AUTRES ?

Parfois les EHP ont du mal à nouer des relations amicales car leurs centres d'intérêt peuvent être très différents de ceux des enfants de leur âge. Cet isolement peut être source de souffrance et il ne faut pas hésiter à se mettre en relation avec les professionnels de l'établissement l'aideront à trouver sa place.

Le psychologue de l'Education Nationale, le Conseiller Principal de l'Education ainsi que l'infirmière ou le médecin scolaire sont des interlocuteurs privilégiés.



L'EHP : QUELLE PLACE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

L'École doit s'adapter à tous les élèves quel que soit leur profil. Les EHP font partie des élèves à besoin éducatif particulier et l'équipe éducative doit être attentive à adapter les méthodes pédagogiques à leurs spécialités. Un référent EHP est nommé dans l'académie. Il peut apporter des réponses aux familles et accompagner les établissements pour mieux répondre aux besoins des EHP.

L'EHP : QUELS AMÉNAGEMENTS ?

Il existe de nombreuses réponses pédagogiques qui peuvent donner lieu à la rédaction d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Ces aménagements sont prioritairement mis en place dans la classe ou pendant les heures d'accompagnement personnalisé.

Le passage anticipé peut être envisagé en concertation avec l'équipe éducative et la famille. Il doit être préparé pour assurer l'épanouissement personnel de l'enfant et sa réussite scolaire.

ÊTRE PARENT D'EHP : COMMENT FAIRE AU QUOTIDIEN ?

Tous les parents rencontrent des difficultés notamment à l'adolescence. Les EHP peuvent être des enfants déroutants de par leur hypersensibilité, leur sens aigu de la justice, leurs questions ou revendications incessantes. Ils rencontrent des difficultés à accepter les limites, peuvent se montrer très agités. Ils peuvent aussi se retrouver très isolés socialement et souffrir de solitude. Des associations de parents d'enfants à haut potentiel existent (ANPEIP et AFEP) qui ont pour vocation à aider les familles à trouver des solutions.



LEXIQUE

PAP

Projet d'Accompagnement Personnalisé : Contrat signé par l'établissement, la famille et l'élève définissant des objectifs et les aménagements à mettre en oeuvre pour la scolarité de l'élève

PPRE

Projet Personnalisé de Réussite Éducative : Contrat signé par l'établissement, la famille et l'élève définissant, pour une période courte, des objectifs pédagogiques et les moyens d'y parvenir afin de répondre à une difficulté scolaire passagère.

Accompagnement Personnalisé

En école primaire : Accompagnement Pédagogique Complémentaire, à hauteur de 36h possibles par an
Au collège : Heures prévues dans l'emploi du temps des élèves de tous niveaux pour adapter les contenus pédagogiques à leurs besoins